



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 janvier 2020

DATE D'AFFICHAGE

28 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 13

Votants : 20

OBJET :

**Mise en vente de la parcelle
cadastrée ab 786**

Pour : 15

Contre : 5

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2020 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 7 février 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 7 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Katia MERLEN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Marie-Colette MAHIER, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient Absents :

Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Carole DEFFAIN, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

Etaient Absents excusés :

Stéphane LEPECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Camille CRONIER, Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN, Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT, Hervé FRANEL donne pouvoir à Mariannick MORVAN, Alexa PELAGE donne pouvoir à Ariel SHEPS. Isabelle QUESNES donne pouvoir à José AZEVEDO.

MISE EN VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AB 786

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI 2016-1087 du 8 août 2016 – article 157

VU la délibération n° 2015 XI 13 du 24 novembre 2015, autorisant le Maire à mettre en vente le bien cadastré AB 233 ainsi que les places de parking situées sur la parcelle cadastrée AB 492.

VU l'estimation des domaines en date du 12 mai 2015.

VU les différentes divisions effectuées sur la parcelle cadastrée AB 233 dont la dernière datant du 17 décembre 2019.

VU le dernier plan d'arpentage du Cabinet MARISY

VU l'avis de la Commission des finances en date 23 janvier 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A 15 VOIX
POUR ET 5 VOIX CONTRE,**

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches administratives en relation avec la vente du lot B cadastré AB784 et de 10 places de parking, pour la somme de 177000 € au total (117000 € pour le lot cadastré AB784 et 60000 € pour les dix places de parking),

DIT que les recettes prévisionnelles prévues au BP 2020 sera de 177 000 €.

AUTORISE Madame le Maire a accepté une offre à plus ou moins 20% du prix indiqué à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette délibération, ainsi que tout avenants ou actes administratifs ultérieurs nécessaires à la conclusion de cette transaction.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

